



Quels sont les recours possibles contre un chirurgien ?

Par enaira16, le 06/12/2008 à 22:05

Ma grand mère s'est faite opérée de la hanche il y a 1 mois dans un hôpital parisien. Après y avoir séjourné 1 semaine, elle a été envoyée dans une clinique de repos en banlieue pour commencer la rééducation. Or là bas, il est apparu que sa blessure suintait énormément. Le personnel a considéré que cela était normal et malgré les demandes incessantes de ma mère, n'a rien fait. Grâce à notre insistance, ils ont procédé à une prise de sang qui a révélée chez ma grand mère une infection du sang. Elle a été ramenée dès le lendemain dans l'hôpital où avait eu lieu son opération pour y voir le chirurgien. Après une opération pour nettoyer la plaie et vérifier que la prothèse n'était pas touchée par l'infection, ma mère a été convoquée par le chirurgien.

Celui ci lui a alors annoncé que l'infection lui était imputable car en rouvrant la plaie, il y a avait [s]retrouvé une compresse[/s], **oubliée dans la plaie lors de la précédente intervention !**

Par ailleurs, selon lui, la clinique aurait dû ramener ma grand mère au moins 1 semaine plus tôt.

Nous ne savons actuellement pas quelles seront les séquelles pour ma grand mère.

Pour l'instant, un préjudice moral est certain dans la mesure où elle a dû subir à plus de 80 ans, d'être pleine de pu pendant plus de 2 semaines, qu'elle a perdu totalement l'appétit et par conséquent près de entre 5 à 10 kg (assimilable à un préjudice physique ?) et qu'évidemment sa rééducation n'a pu commencer comme elle l'aurait du, ce qui augmente la durée de son handicap.

Concrètement, elle repart aujourd'hui, soit 1 mois après la première opération, comme si elle venait de se faire opérer, sans que l'on puisse savoir précisément si elle aura ou non des séquelles quant à la durée ou la qualité de sa rééducation.

A noter que le directeur de l'hôpital a demandé à rencontrer ma mère lundi prochain. Le tout

est de savoir ce qu'il compte lui dire.

Merci de m'éclairer sur les démarches que nous pourrions entreprendre, sachant que par la faute commise par le chirurgien, ma grand mère aurait pu mettre sa vie en jeu si nous n'avions pas insisté pour cette prise de sang !

Je suis pour ma part en master 2 de Droit mais plutôt en droit pénal et je ne sais absolument rien sur ce contentieux !!

Par **chaber**, le **07/12/2008** à **10:23**

Le chirurgien a lui-même reconnu son erreur, verbalement je suppose.

S'il est honnête comme la plupart le sont il a fait une déclaration à son assureur. Il faudra demander une expertise médicale pour déterminer les différents préjudices

Puisque votre mère doit rencontrer le directeur ce lundi, elle doit demander les coordonnées de l'assureur du chirurgien ou de l'hôpital et si possible obtenir un écrit de reconnaissance de la faute commise.

Par **enaira16**, le **09/12/2008** à **17:40**

Le rendez vous ne s'est pas vraiment passé pour le mieux.

Nous avons été reçues, ma mère et moi par le responsable du service et le chirurgien ayant pratiqué l'opération.

Nous avons décidé de les écouter et de voir s'ils proposaient quelques choses ou non et dans quelles conditions.

Au final j'ai été assez sidérée !

Le chef de service a commencé par dire qu'ils étaient désolés (seule et unique excuse de tout l'entretien...) et qu'ils avaient eu l'honnêteté de nous dire la vérité et ne nous avaient pas menti comme d'autres services l'auraient fait (genre estimez vous heureux qu'on vous l'ai dit !).

Puis il a enchaîné sur le fait que c'était le genre de chose qui arrivaient, que c'était déjà arrivé au moins une fois à chaque chirurgien (c'est fou comme ça donne envie de se faire opérer...) dans sa carrière et que pour les gens qui ne savent pas ce qu'est une opération on ne peut appréhender la chose (d'où l'intérêt d'avoir fait de très nombreuses années d'études non?!).

Ensuite il nous a dit quelques petits détails sur l'état de l'infection de ma grand mère (qui est plutôt positif) et nous a demandé si on avait des questions.

A ce moment là, cela a été difficile de résister. Il nous congédiait sans même revenir sur la situation ... bref je lui ai demandé s'il considérait que le fait qu'une faute eu été commise était une chose normale, si on devait faire comme si de rien était dans le meilleur des mondes ?... je lui ai donc dressé un peu le portrait des souffrances endurées par ma grand mère, sa perte de poids, sa dépression (normal à son âge me dit il ! mais pourtant elle allait très bien avant !!), son hospitalisation plus longue...

Bref il a juste su me dire "il existe évidemment des textes, des lois, si vous voulez vous pouvez nous attaquer, l'hôpital est assuré il paiera ce qu'il faudra" non mais franchement je rêve !! Que de toutes façons les préjudices qu'on allègue ne donneront lieu qu'à une compensation financière (dans sa façon de la dire ça sonnait un peu comme un reproche)

tout ça pour dire que l'on parle de plus en plus de responsabiliser toutes les professions mais

il semblerait que certains se sentent encore au dessus des autres !

Nous avons contacté une avocate pénaliste spécialisée dans ce contentieux et elle nous a dit de monter un dossier auprès de la CRCI car c'est gratuit apparemment.

Le but n'est pas de se faire de l'argent dans cette affaire, à la rigueur que l'hôpital paie les frais d'hospitalisation qui ont été occasionnés en plus ce sera suffisant, mais qu'il reconnaisse un peu plus sa responsabilité dans la faute commise !!

Par **chaber**, le **10/12/2008** à **07:24**

Devant cette légèreté dans les réponses, je déposerais plainte contre l'hôpital.